



ARRÊTÉ
PORTANT INTERDICTION D'ACCES AUX CHIENS DANS L'ENCEINTE
DE L'HIPPODROME SAINT PONCHON/ROGER LEYRAUD

POLE PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION
 Direction Vie Associative Sports et Services aux Publics
 2023 - A - SSPO - 1102
 Code: 6.4

P
Le MAIRE de la Ville de CARPENTRAS,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et L2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R610-5 du Code Pénal,
VU les travaux de réfection de la piste de l'hippodrome Saint Ponchon / Roger Leyraud
CONSIDERANT qu'il convient de préserver cet équipement pour la pratique des courses hippiques
CONSIDERANT les dégradations occasionnées par les chiens sur la piste,

- A R R Ê T E -

Article 1 : A compter de ce jour, il est interdit de promener son chien même tenu en laisse dans l'enceinte du site de l'hippodrome Saint Ponchon / Roger Leyraud sauf les chiens guides d'aveugles.

Article 2 : Cette interdiction est matérialisée par des panneaux de signalisation réglementaires.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet d'une contravention.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à l'article L2131-1 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Carpentras, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Commissaire de Police, Madame la Directrice de la Vie Associative, Sports et Services aux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et copie aux intéressés.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
 ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 28 JUIL. 2023

VILLE DE CARPENTRAS
 Publié le :

28 JUIL. 2023

Administration Générale

Fait à Carpentras, le 26 juillet 2023

Le Maire,

Serge Andrieu

